

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 19/05/2025 - 13515 - 2019 B 01216 - 848 934 972 - MURMURATION


**SAS MURMURATION**

**15 Rue Victor Hugo**

**31150 BRUGUIERES**

**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024**

*Tarek HABIB par copie certifiée  
conforme à l'original*

✓ Certified by  yousign

Certifiés conformes - Le Président

---

SAS MURMURATION

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

---

## ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS MURMURATION  
15 Rue Victor Hugo  
31150 BRUGUIERES

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Nous formulons des observations sur les points suivants susceptibles d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Il a été généré par la société et donc comptabilisé un "crédit impôt recherche" pour 167 745 € pour lequel nous n'avons procédé à aucune démarche de valorisation ou de contrôle.

Par ailleurs nous avons enregistré sur l'exercice précédent en "immobilisations incorporelles " 171 978 euros et 20 822 euros pour des dépenses relatives à l'utilisation d'espaces numériques dédiés aux clients de la société dans le cadre de prestations dénommées " tableaux de bord " ainsi que pour 225 925 € en immobilisations en cours. Sur 225 925 € d'immobilisations en cours au 31 décembre 2023, 200 045 € des travaux concernés ont été achevés sur l'exercice et rajoutés en immobilisations incorporelles. Il a d'autre part été comptabilisé de nouvelles immobilisations en cours pour 174 349 €.

Ces sommes sont constituées par les temps passés par les collaborateurs sur ces projets et valorisées par la société sans vérification de notre part.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence des observations décrites dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 53 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 471 277.01 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	1 341 655.43 Euros
- Résultat net comptable,	88 030.10 Euros

Fait à TOULOUSE  
Le 10/04/2025

CONTE Marine  
EXPERT COMPTABLE





## COMPTES ANNUELS

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 9		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	482 291	311 415	170 876	93 017	77 859	83.70	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	200 229		200 229	225 925	25 696	11.37	
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	25 307	17 980	7 327	7 571	244	3.23	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	9 600		9 600	3 350	6 250	186.57		
<b>Total II</b>	<b>717 427</b>	<b>329 395</b>	<b>388 031</b>	<b>329 863</b>	<b>58 168</b>	<b>17.63</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	328 468		328 468	195 886	132 581	67.68	
	Autres créances	181 768		181 768	149 819	31 949	21.33	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	564 280		564 280	171 118	393 162	229.76		
Charges constatées d'avance (3)	8 730		8 730	10 854	2 124	19.57		
<b>Total III</b>	<b>1 083 246</b>		<b>1 083 246</b>	<b>527 677</b>	<b>555 569</b>	<b>105.29</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 800 672</b>	<b>329 395</b>	<b>1 471 277</b>	<b>857 540</b>	<b>613 737</b>	<b>71.57</b>		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 9	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 62 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	62 500	62 500		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	1 050	1 050		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	307 408	292 028	15 381	5.27
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	88 030	15 381	72 649	472.34
Subventions d'investissement Provisions réglementées	251 735	104 741	146 994	140.34	
<b>Total I</b>	710 724	475 699	235 024	49.41	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	439 523	221 389	218 133	98.53
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	94 323	34 356	59 967	174.54
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 963	18 641	90 323	484.55	
Dettes fiscales et sociales	117 607	103 308	14 299	13.84	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	60	1 210	1 150	95.04	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	78	2 936	2 859	97.35
	<b>Total IV</b>	760 553	381 840	378 713	99.18
	Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		1 471 277	857 540	613 737	71.57

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

394 064

193 604

**DETAIL BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 9	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	170 875.75	93 017.00	77 858.75	83.70
20500000 CONCESS.BREVETS LICENCES	10 809.75	4 207.00	6 602.75	156.95
20510000 SITE INTERNET FLOCKEO	78 636.00	78 636.00		
20520000 TABLEAU DE BORD-PROJET IAP	171 978.00	171 978.00		
20530000 TABLEAU DE BORD-PROJET E-SHAPE	20 822.00	20 822.00		
20531000 TABLEAU DE BORD-PROJET H2020	126 350.00		126 350.00	
20532000 TABLEAU DE BORD-PROJET SDM	36 159.00		36 159.00	
20533000 TABLEAU DE BORD-PROJET RT HYBR	26 072.00		26 072.00	
20534000 TABLEAU DE BORD-PROJET RTEARTH	11 464.00		11 464.00	
28050000 AMORT.CONC.BREVETS LICENC	1 503.00	156.00	1 347.00	863.46
28051000 AMORT SITE FLOCKEO	78 530.00	74 838.00	3 692.00	4.93
28052000 AMORTISSEMENTS TABLEAU DE BORD	157 758.00	107 632.00	50 126.00	46.57
28053000 AMORT TABLEAU DE BORD E-SHAPE	6 941.00		6 941.00	
28053100 AMORT TABLEAU DE BORD H2020	42 117.00		42 117.00	
28053200 AMORT TABLEAU DE BORD SDM	12 053.00		12 053.00	
28053300 AMORT TABLEAU DE BORD RT HYBRI	8 691.00		8 691.00	
28053400 AMORT TABLEAU DE BORD RT MEGA	3 822.00		3 822.00	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200 229.00	225 925.00	25 696.00	11.37
23200000 IMMO.INCORPOR. EN COURS	200 229.00	225 925.00	25 696.00	11.37
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 326.71	7 571.04	244.33	3.23
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	25 306.82	20 986.75	4 320.07	20.58
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.	17 980.11	13 415.71	4 564.40	34.02
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 600.00	3 350.00	6 250.00	186.57
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	9 600.00	3 350.00	6 250.00	186.57
<b>Total II</b>	<b>388 031.46</b>	<b>329 863.04</b>	<b>58 168.42</b>	<b>17.63</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	328 467.50	195 886.13	132 581.37	67.68
41100000 CLIENTS	181 804.50	50 970.00	130 834.50	256.69
41810000 CLIENTS FACT. A ETABLIR	146 663.00	144 916.13	1 746.87	1.21
AUTRES CREANCES	181 767.85	149 818.71	31 949.14	21.33
43870000 ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR	6 351.84		6 351.84	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	167 745.00	137 486.00	30 259.00	22.01
44562000 TVA DEDUCT/IMMOB	233.93		233.93	
44566000 TVA DEDUCT.S/ACHATS	3 998.19	742.51	3 255.68	438.47
44566200 TVA DEDUCT.INTRACOM.	77.17		77.17	
44586000 TVA S/FACT.NON PARVENUES	3 361.72	1 590.20	1 771.52	111.40
46870000 DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC		10 000.00	10 000.00	100.00
DISPONIBILITES	564 280.18	171 117.84	393 162.34	229.76
51220000 CREDIT AGRICOLE	564 280.18	171 117.84	393 162.34	229.76
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 730.02	10 854.00	2 123.98	19.57
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	8 730.02	10 854.00	2 123.98	19.57
<b>Total III</b>	<b>1 083 245.55</b>	<b>527 676.68</b>	<b>555 568.87</b>	<b>105.29</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 471 277.01</b>	<b>857 539.72</b>	<b>613 737.29</b>	<b>71.57</b>

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 9	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	62 500.00	62 500.00		
10130000 CAPITAL SOCIAL	62 500.00	62 500.00		
RESERVE LEGALE	1 050.00	1 050.00		
10611000 RESERVE LEGALE PROP.DITE	1 050.00	1 050.00		
AUTRES RESERVES	307 408.36	292 027.65	15 380.71	5.27
10680000 AUTRES RESERVES	307 408.36	292 027.65	15 380.71	5.27
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	88 030.10	15 380.71	72 649.39	472.34
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	251 735.26	104 740.87	146 994.39	140.34
13130000 SUBVENTION ESA PROJET IAP		96 985.00	96 985.00	100.00
13131000 SUBVENTION BPI PROJET CAPENVI	251 735.26	77 235.00	174 500.26	225.93
13930000 SUBV ESA IAP INSCRIT CPTÉ RES		69 479.13	69 479.13	100.00
<b>Total I</b>	<b>710 723.72</b>	<b>475 699.23</b>	<b>235 024.49</b>	<b>49.41</b>
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	439 522.69	221 389.45	218 133.24	98.53
16410000 EMPRUNT CA 50000	10 916.35	23 661.45	12 745.10	53.86
16420000 EMPRUNT CA 100000	57 320.06	76 735.80	19 415.74	25.30
16430000 EMPRUNT BPI 120000 €	120 000.00	120 000.00		
16440000 EMPRUNT CA 125000	125 000.00		125 000.00	
16450000 EMPRUNT BPI 125000 1224	125 000.00		125 000.00	
16884000 INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	1 286.28	992.20	294.08	29.64
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	94 322.89	34 356.14	59 966.75	174.54
16730000 AVCE BPI REMBOURSABLE-CAPENVI	83 911.75	25 745.00	58 166.75	225.93
45510000 COMPTE COURANT TAREK HABIB	489.48	489.48		
45520000 CPTÉ COURANT GHISLAINE ABBASSI	6 771.66	6 771.66		
45530000 COMPTE COURANT CATHY SAHUC	3 150.00	1 350.00	1 800.00	133.33
DETtes FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	108 963.34	18 640.66	90 322.68	484.55
40100000 FOURNISSEURS	88 793.02	9 099.46	79 693.56	875.81
40810000 FOURNISSEURS FNP	20 170.32	9 541.20	10 629.12	111.40
DETtes FISCALES ET SOCIALES	117 606.67	103 307.55	14 299.12	13.84
42100000 REMUNERATIONS	36.00		36.00	
42820000 CONGES A PAYER	40 618.27	36 877.58	3 740.69	10.14
43100000 SECURITE SOCIALE	32 838.48	20 313.44	12 525.04	61.66
43720000 CAISSE RETRAITE KLESIA	13 034.55	15 379.40	2 344.85	15.25
43730000 CAISSE PREVOYANCE MALAKOFF	3 160.95	2 237.92	923.03	41.24
43731000 MUTUELLE	167.71	329.89	162.18	49.16
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	11 811.09	10 265.46	1 545.63	15.06
43860000 ORGANISMES SOCIAUX F A P	480.04	102.32	377.72	369.16
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	6 685.28	2 439.28	4 246.00	174.07
44520000 TVA DUE INTRACOM.	77.17		77.17	
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	8 556.00	6 802.00	1 754.00	25.79
44572000 TVA COLLECTEE 20.%	141.13	8 560.26	8 419.13	98.35
AUTRES DETtes	60.00	1 210.48	1 150.48	95.04
41100000 CLIENTS	60.00		60.00	
46747000 FRAIS LOICQ PIERRE		265.00	265.00	100.00
46748000 FRAIS LEROY JULIEN		945.48	945.48	100.00



## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	13
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	13
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	13
Permanence ou changement de méthodes	14
Informations générales complémentaires	14
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Composition du capital social	16
Autres immobilisations incorporelles	16
Evaluation des immobilisations corporelles	16
Evaluation des amortissements	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	17
Détail des produits constatés d'avance	18
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	18
Engagement en matière de pensions et retraites	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	12
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	13
Informations générales complémentaires	13
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	14
Autres immobilisations incorporelles	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	15
Evaluation des créances et des dettes	15
Produits à recevoir	15
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16
Détail des produits constatés d'avance	17
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	17

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 857 539.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 552 877.90 Euros et dégageant un bénéfice de 15 380.71 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suivant une Assemblée Générale Extraordinaire du 09/05/2023, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 52000 € en numéraire, portant le capital à 62500 €, divisé en 62500 actions de 1 euro.

Suivant une Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2023, la date de clôture de l'exercice a été modifiée pour être fixée au 31 décembre de chaque année à compter du 1er avril 2023.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

### Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

### Informations générales complémentaires

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	388 831	112 737
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 915	2 072
	TOTAL	18 915	2 072
Prêts, autres immobilisations financières		3 350	
	TOTAL	3 350	
	TOTAL GENERAL	411 096	114 809

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			501 568	501 568
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				20 987	20 987
	TOTAL			20 987	20 987
Prêts, autres immobilisations financières				3 350	3 350
	TOTAL			3 350	3 350
	TOTAL GENERAL			525 905	525 905

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	130 815	51 811		182 626
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 994	4 422		13 416
	TOTAL	8 994	4 422		13 416
	TOTAL GENERAL	139 809	56 233		196 042

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	51 811				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 422				
TOTAL	4 422				
TOTAL GENERAL	56 233				

### Etat des provisions

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 350	3 350	
Autres créances clients	195 886	195 886	
Impôts sur les bénéfices	137 486	137 486	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 333	2 333	
Débiteurs divers	10 000	10 000	
Charges constatées d'avance	10 854	10 854	
TOTAL	359 909	359 909	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	992	992		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	220 397	32 161	158 236	30 000
Emprunts et dettes financières divers	25 745	25 745		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 641	18 641		
Personnel et comptes rattachés	36 878	36 878		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 628	48 628		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 362	15 362		
Autres impôts taxes et assimilés	2 439	2 439		
Groupe et associés	8 611	8 611		
Autres dettes	1 210	1 210		
Produits constatés d'avance	2 936	2 936		
TOTAL	381 840	193 604	158 236	30 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 401			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	10 500	52 000		62 500

## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Il est comptabilisé en immobilisations incorporelles les dépenses relatives aux espaces numériques dédiés aux clients. Cette valorisation est faite d'après des relevés d'heures des salariés dans le cadre du développement des produits. Ce développement représente 60% du coût de la masse salariale chargée afférente aux projets.

Pour information complémentaire, les 40% restants constituent de la recherche (30%) et des frais de fonctionnement (10%) comptabilisés dans les charges et donc exclus du coût de l'immobilisation.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	144 916
Autres créances	10 000
Total	154 916

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	992
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 541
Dettes fiscales et sociales	47 245
Total	57 779

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 854
Total	10 854
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 936
Total	2 936

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/12/2023

### **Détail des produits constatés d'avance**

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA ABONNEMENTS FLOCKEO	2 936		
Total	2 936		

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	76 736
- EMPRUNT CA 100000 €	76 736
Total	76 736



**CONTE - MIRAL**

Expertise Comptable &  
Commissariat aux comptes

**DOSSIER FISCAL**

Désignation de l'entreprise SAS MURMURATION Néant  \*  
 Adresse de l'entreprise 15 Rue Victor Hugo 31150 BRUGUIERES  
 Numéro SIRET \* 8 4 8 9 3 4 9 7 2 0 0 0 2 9 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 9 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 0 3 2 0 2 3		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>			
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016	501 568	182 626	318 942	258 016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	20 987	13 416	7 571	9 921	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	3 350		3 350	3 350	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>525 905</b>	<b>196 042</b>	<b>329 863</b>	<b>271 287</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *							
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	195 886		195 886	82 592
		Autres * (3)	072	074	149 819		149 819	117 212
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	171 118		171 118	263 761	
	Charges constatées d'avance *	092	094	10 854		10 854	6 388	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>527 677</b>		<b>527 677</b>	<b>469 953</b>
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>1 053 581</b>	<b>196 042</b>	<b>857 540</b>	<b>741 239</b>	
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>	<b>Exercice N-1 NET</b>			
				<b>1</b>	<b>2</b>			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		62 500		10 500		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		1 050		1 050		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131						
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		15 381		184 606		
	Subventions d'investissement	137		104 741		51 510		
	Provisions réglementées	140						
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>475 699</b>		<b>355 088</b>	
Provisions pour risques et charges	154							
	<b>Total II</b>	<b>154</b>						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		247 134		243 907		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		18 641		31 045		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	15 362		103 308		74 372	
	Comptes courants d'associés	173		8 611		25 303		
	Autres dettes	175		1 210		6 418		
	Produits constatés d'avance	174		2 936		5 106		
		<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>381 840</b>		<b>386 151</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>857 540</b>		<b>741 239</b>		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	188 236	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	114 809	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS MURMURATION

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	388 831	412	112 737	414		416	501 568	501 568
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	18 915	472	2 072	474		476	20 987	20 987
	Immobilisations financières	480	3 350	482		484		486	3 350	3 350
	<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>411 096</b>	<b>492</b>	<b>114 809</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>525 905</b>	<b>525 905</b>
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500	130 815	502	51 811	504		506	182 626	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	8 994	562	4 422	564		566	13 416	
	<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>139 809</b>	<b>572</b>	<b>56 233</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>196 042</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
	<b>TOTAL</b>				<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS MURMURATION

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	122 105
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	122 105

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374			31	222
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			30	361
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SAS MURMURATION		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/04/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		9	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	12
dont apprentis		657	1
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	552 878
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	552 878
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	108 992
Subventions d'exploitation reçues		113	23 500
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	1 025
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	133 526
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		121	11 200
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	159 620
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	5 133
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	175 953
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 510 451
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	510 451
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	737 171
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2023
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

8 4 8 9 3 4 9 7 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS MURMURATION

ADRESSE (voie)

15 Rue Victor Hugo

CODE POSTAL

31150

VILLE

BRUGUIERES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	62 500

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  MR Nom de famille  HABIB Prénom(s)  TAREK  
 Nom d'usage  % de détention  48.80 Nb de parts ou actions  30 500  
 Naissance : Date  010981 N° Département  99 Commune  GUIZA Pays  EG  
 Adresse : N°  31B Voie  CHEMIN DE SOULELHAT  
 Code postal  31450 Commune  AYGUESVIVES Pays  France

Titre (2)  MME Nom de famille  SAHUC Prénom(s)  CATHERINE  
 Nom d'usage  % de détention  47.84 Nb de parts ou actions  29 900  
 Naissance : Date  040766 N° Département  52 Commune  SAINT DIZIER Pays  FR  
 Adresse : N°  15 Voie  RUE VICTOR HUGO  
 Code postal  31150 Commune  BRUGUIERES Pays  France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>																
Désignation de la société:			Adresse du siège social:													
SAS MURMURATION			15 Rue Victor Hugo													
SIRET	8	4	8	9	3	4	9	7	2	0	0	0	2	9	31150 BRUGUIERES	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:													

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:													
SIRET													

<b>B ACTIVITE</b>													
Activités exercées			CONSEIL EN DEVELOPPEMENT DURABLE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case							

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>																	
<b>1 Résultat fiscal</b>												Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		122 105	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %															
<b>2 Plus-values</b>																	
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%									
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)							
<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>																	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		<input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		<input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		<input type="checkbox"/>							
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		<input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		<input type="checkbox"/>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies		<input type="checkbox"/>							
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		<input type="checkbox"/>		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		<input type="checkbox"/>		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies		<input type="checkbox"/>							
Société d'investissement immobilier cotée		<input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		<input type="checkbox"/>		Autres dispositifs		<input type="checkbox"/>							
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %									
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>																	

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.													

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>													
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%													

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>													
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%													

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		<input checked="" type="checkbox"/>		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID			

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:							
Cabinet Conte - Miral 116 Route d'Espagne Hélios 3 Boîte aux lettres 325 31100 toulouse Tél: 05.34.312.312						Tél:							
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 18/03/2024		Lieu: BRUGUIERES		Qualité et nom du signataire: HABIB TAREK PRESIDENT			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature							
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>													





**CONTE - MIRAL**

Expertise Comptable &  
Commissariat aux comptes

## ANNEXES FISCALES







**CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE**

**CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI)  
ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE (ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)**

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le <sup>(1)</sup>	01/04/2023	Clos le	31/12/2023
-----------------------------------	------------	---------	------------

Cachet du Service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	7490B
	848934972	Activités (cf. notice)	0
SAS MURMURATION 15 Rue Victor Hugo 31150 BRUGUIERES		(Ancienne adresse en cas de changement)	

● Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)*			
N° SIREN de la société mère		CX	
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée			
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)		DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)		DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)		DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N-1		AZ	
● Entreprises nouvelles créées en 2023*	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf. notice)
● PME au sens communautaire*	KZ	x	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf. notice)
● Chiffre d'affaires HT	DZ		661 869
● Nombre de salariés	CZ	12	● Nombre de chercheurs et techniciens
			EZ
		9	● Nombre de «jeunes docteurs» (si dépenses déclarées ligne I-5)
			FZ
			1
● Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ		● Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*
			GZ

(1) Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

\* Cocher la case correspondante

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI		
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE)	ANNÉE CIVILE 2023	
<b>A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE</b>		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	2 903
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	321 233
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	70 122
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	210 429
<b>Montant total des dépenses de fonctionnement</b> (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	604 687
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	10 428
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	250
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise</b> (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	615 365
<b>B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES</b> <sup>(2)</sup> (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés, <b>avec un lien de dépendance</b> :		
en France :	15a	
à l'étranger (3) :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés, <b>sans lien de dépendance</b> :		
en France :	16a	
à l'étranger (3) :	16b	
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
<b>Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité	18	
<b>Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance</b> Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 € reporter ce montant ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
<b>Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance</b> Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements</b> (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)	21	
<b>C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>		
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	615 365

(2) Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177)

(3) Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE (suite)		ANNÉE CIVILE 2023
Montant des subventions publiques remboursables ou non (4)	23a	172 473
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (5)	24	3 996
Montant des remboursements de subventions publiques (6)	25	
<b>Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)</b>	<b>26a</b>	<b>438 896</b>
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	26b	
II-DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)		ANNÉE CIVILE 2023
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non (4)	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (5)	31	
Montant des remboursements de subventions publiques (6)	32	
<b>Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)</b>	<b>33a</b>	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	33b	
<b>MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)</b>	<b>34a</b>	<b>438 896</b>
<b>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)</b>	<b>34b</b>	
III-CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION		
A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 N'EXCÈDE PAS 100 000 000 €		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	438 896
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 35a - ligne 35b) × 30 %] + (ligne 35b × 50 %) (7)	36	131 669
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	131 669
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis [(ligne 39a - ligne 39b) × 30 %] + (ligne 39b × 50 %) (7)	40	

(4) Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

(5) Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

(6) Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

(7) Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : <i>Si le montant ligne 43 est égal à 200 000€, reporter zéro ligne 45a</i> <i>Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000€, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a</i> <i>Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000€, reporter ( 200 000€ - ligne 43) à la ligne 45a</i>	45a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	45b	

<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)</b>	46a	131 669
<b>Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)</b>	46b	

**B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €**

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative)(reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche [(ligne 47a - ligne 47b) x 30 %] + (ligne 47b x 50 %)	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) [ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86)]	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	53b	

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION</b>		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 33a)	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86- ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %) (9)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0], le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis <i>Si le montant ligne 61 est égal à 200 000€, reporter zéro ligne 63a</i> <i>Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000€, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a</i> <i>Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000€, reporter ( 200 000€ - ligne 61) à la ligne 63a</i>	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	63b	

<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)</b>	64a	
<b>Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)</b>	64b	

(9) Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

IV-DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION)(8)		ANNÉE CIVILE 2023
<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION</b>		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	142
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	23 245
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	23 387
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	23 387
Montant des subventions publiques remboursables ou non (9)	72	
Pour les prestataires, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	73	3 996
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (10)	74	
Montant des remboursements de subventions publiques (11)	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73- ligne 74 + ligne 75)	76a	19 391
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (12) [(ligne76a-ligne76b-ligne76c-ligne76d)x30%]+(ligne76bx60%)+(ligne76cx40%)+(ligne76dx35%)	77	5 817
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	5 817
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)</b>	<b>80a</b>	<b>137 486</b>
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)</b>	<b>80b</b>	
<b>CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI</b>		
V-DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)		ANNÉE CIVILE 2023
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang)(13)	82a	
en France :		
à l'étranger :	82b	
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non (14)	84	
Montant des remboursements des aides publiques (15)	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91d)	89	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)</b>	<b>90</b>	

(10) Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

(11) Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

**VI-CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collab.
<b>TOTAL</b>		91a	91b	91c	91d

**VII-CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collab.
<b>TOTAL</b>		92a	92b	92c	92d

**VIII - UTILISATION DE LA CRÉANCE (16)**
**VIII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 79a et 89 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 79a, 79b et 89 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VIII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :**

Reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 79a et 89 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 79a, 79b et 89 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VIII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :**

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

**IX - SIGNATURE**

A.....	Le.....
Nom..... SAHUC Catherine	Signature
Qualité..... Présidente	
Adresse email.....	
Téléphone.....	

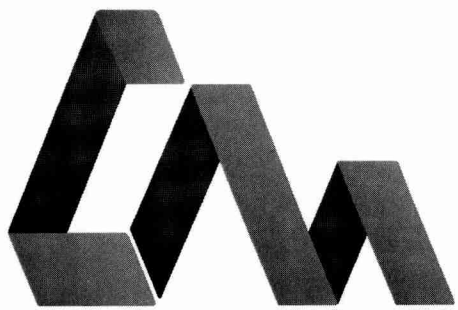
(12) Le taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

(13) Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C § 300 à 340).

(14) Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l'article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

(15) Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

(16) S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.



**CONTE - MIRAL**

Expertise Comptable &  
Commissariat aux comptes

## DOSSIER DE GESTION

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	9	31/03/2023	12	Euros	%
<b>Ventes marchandises + Production</b>	661 870	100.00	899 525	100.00	237 655	26.42
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>Marge commerciale</b>						
+ Production vendue	552 878	83.53	718 988	79.93	166 110	23.10
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée	108 992	16.47	180 537	20.07	71 545	39.63
<b>Production de l'exercice</b>	661 870	100.00	899 525	100.00	237 655	26.42
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	8 197	1.24	37 331	4.15	29 135	78.04
<b>Marge brute de production</b>	653 673	98.76	862 194	95.85	208 520	24.18
<b>Marge brute globale</b>	653 673	98.76	862 194	95.85	208 520	24.18
- Autres achats + charges externes	185 991	28.10	228 717	25.43	42 727	18.68
<b>Valeur ajoutée</b>	467 683	70.66	633 476	70.42	165 794	26.17
+ Subventions d'exploitation	23 500	3.55	166 540	18.51	143 040	85.89
- Impôts, taxes et versements assimilés	5 200	0.79	6 586	0.73	1 386	21.05
- Salaires du personnel	442 162	66.80	549 647	61.10	107 485	19.56
- Charges sociales du personnel	122 302	18.48	140 392	15.61	18 090	12.89
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	78 481	11.86	103 391	11.49	181 873	175.91
+ Autres produits de gestion courante	9		141	0.02	131	93.38
- Autres charges de gestion courante	5 133	0.78	6 840	0.76	1 708	24.96
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	1 025	0.15	13 513	1.50	12 489	92.42
- Dotations aux amortissements	56 233	8.50	76 521	8.51	20 288	26.51
- Dotations aux provisions						
<b>Résultat d'exploitation</b>	138 813	20.97	33 684	3.74	172 497	512.11
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	5 388	0.81	4 988	0.55	400	8.02
<b>Résultat courant</b>	144 201	21.79	28 696	3.19	172 897	602.51
+ Produits exceptionnels	24 004	3.63	54 743	6.09	30 739	56.15
- Charges exceptionnelles	1 908	0.29	1 050	0.12	858	81.75
<b>Résultat exceptionnel</b>	22 096	3.34	53 693	5.97	31 598	58.85
- Impôt sur les bénéfices	137 486	20.77	102 217	11.36	35 269	34.50
- Participation des salariés						
<b>Résultat NET</b>	15 381	2.32	184 606	20.52	169 226	91.67

**DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Exercice N 31/12/2023 9	% CA	Exercice N-1 31/03/2023 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION</b>	661 869.90	100.00	899 524.98	100.00	237 655.08	26.42
<b>PRODUCTION VENDUE</b>	552 877.90	83.53	718 987.98	79.93	166 110.08	23.10
70600000 PREST*20% ORGAN.EVENEMENTS			872.50	0.10	872.50	100.00
70601000 PREST SERVI INDICATEURS 20%	68 575.00	10.36	32 400.00	3.60	36 175.00	111.65
70601100 PRESTATIONS PROJETS 20%	82 600.00	12.48	65 000.00	7.23	17 600.00	27.08
70610000 ABONNEMENTS SITE FLOCKEO	4 817.19	0.73	8 244.56	0.92	3 427.37	41.57
70611000 PRESTATIONS ATELIERS	121.24	0.02	120.00	0.01	1.24	1.03
70630000 ABONNEMENT FLOCKEO CEE	222.84	0.03	709.23	0.08	486.39	68.58
70640000 PRESTAT*SERV CEE (indicateurs)	40 886.50	6.18	42 000.00	4.67	1 113.50	2.65
70641000 PREST SERV PROJETS CEE EXO	151 666.23	22.91	538 787.00	59.90	387 120.77	71.85
70642000 PREST SERV CEE ORGANIS EVENEM			24 480.00	2.72	24 480.00	100.00
70643000 PRESTATIONS CEE PROJETS	51 625.00	7.80			51 625.00	
70690000 PREST.SERV EXP ORGAN.EVENEMENT			1 660.00	0.18	1 660.00	100.00
70692000 ABONNEMENTS FLOCKEO EXPORT	2 363.90	0.36	3 478.22	0.39	1 114.32	32.04
70693000 PREST SERVICES INDICATEURS EXP	40 000.00	6.04			40 000.00	
70820000 COMMISSIONS & COURTAGES			1 028.26	0.11	1 028.26	100.00
70829000 COMMISSIONS & COURTAG.EXP			208.21	0.02	208.21	100.00
70880000 AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES	110 000.00	16.62			110 000.00	
<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	108 992.00	16.47	180 537.00	20.07	71 545.00	39.63
72000000 PRODUCTION IMMOBILISEE	108 992.00	16.47	180 537.00	20.07	71 545.00	39.63
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	661 869.90	100.00	899 524.98	100.00	237 655.08	26.42
<b>SOUS TRAITANCE DIRECTE</b>	8 196.72	1.24	37 331.44	4.15	29 134.72	78.04
60400000 ACHATS D'ETUDES &PREST.	8 196.72	1.24	37 331.44	4.15	29 134.72	78.04
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	653 673.18	98.76	862 193.54	95.85	208 520.36	24.18
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	653 673.18	98.76	862 193.54	95.85	208 520.36	24.18
<b>AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES</b>	185 990.60	28.10	228 717.45	25.43	42 726.85	18.68
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	2 611.20	0.39	1 694.35	0.19	916.85	54.11
60640000 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	392.57	0.06	555.77	0.06	163.20	29.36
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	4 112.71	0.62	4 645.70	0.52	532.99	11.47
61110000 SOUS-TRAITANCE SOCIAL	4 606.00	0.70	6 724.00	0.75	2 118.00	31.50
61120000 SOUS TRAITANCE KARLIA	899.39	0.14	1 179.16	0.13	279.77	23.73
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	266.90	0.04	3 043.20	0.34	2 776.30	91.23
61321000 MISE A DISPO AT HOME	21 750.00	3.29	28 310.00	3.15	6 560.00	23.17
61322000 LOYER BRUGUIERES	1 350.00	0.20	1 800.00	0.20	450.00	25.00
61551000 ENTRETIEN MATERIEL			208.00	0.02	208.00	100.00
61610000 ASSURANCES MULTIRISQUES	778.56	0.12	2 336.20	0.26	1 557.64	66.67
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	53.05	0.01			53.05	
61850000 FORMATIONS, SEMINAIRES...	8 520.87	1.29	13 466.43	1.50	4 945.56	36.73
62220000 COMMIS&COURT.S/VENTES	37.19	0.01	352.06	0.04	314.87	89.44
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	2 800.00	0.42	3 140.00	0.35	340.00	10.83
62261000 HONORAIRES DIVERS	98 975.61	14.95	107 564.83	11.96	8 589.22	7.99
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 150.82	0.32	121.20	0.01	2 029.62	NS
62300000 PUBLICITE PUBLICATION	2 818.90	0.43	2 951.94	0.33	133.04	4.51
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	360.00	0.05			360.00	
62320000 PUB GOOGLE-FACEBOOK	165.99	0.03	732.31	0.08	566.32	77.33
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE			104.40	0.01	104.40	100.00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	157.60	0.02	798.00	0.09	640.40	80.25
62511000 FRAIS DEP SALARIES-TRANSPORT	14 602.52	2.21	17 383.90	1.93	2 781.38	16.00

## DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	% CA	31/03/2023	% CA	Euros	%
62520000 FRAIS SALAIRES TELETRAVAIL	503.28	0.08			503.28	
62531000 INDEMNITES KILOMETRIQUES CATHY	1 041.77	0.16	418.73	0.05	623.04	148.79
62560000 MISSIONS SALAIRES-HEBERGEMENT	8 780.19	1.33	14 869.42	1.65	6 089.23	40.95
62570000 RECEPTIONS	3 124.53	0.47	5 763.56	0.64	2 639.03	45.79
62600000 FRAIS POSTAUX	28.30	0.00	162.20	0.02	133.90	82.55
62610000 FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION	750.64	0.11	155.00	0.02	595.64	384.28
62720000 COMMISS.S/EMISSION EMPR.			1 000.00	0.11	1 000.00	100.00
62780000 PRESTATIONS DE SERVICES BANCAI	629.02	0.10	925.22	0.10	296.20	32.01
62810000 COTISATION	2 586.21	0.39	3 420.25	0.38	834.04	24.39
62812000 ABONNEMENT EASYCROWD			4 891.62	0.54	4 891.62	100.00
62813000 ABONNEMENT LUCCA	871.78	0.13			871.78	
62814000 ABONNEMENT ESRI	265.00	0.04			265.00	
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>467 682.58</b>	<b>70.66</b>	<b>633 476.09</b>	<b>70.42</b>	<b>165 793.51</b>	<b>26.17</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>23 500.04</b>	<b>3.55</b>	<b>166 540.14</b>	<b>18.51</b>	<b>143 040.10</b>	<b>85.89</b>
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	18 000.00	2.72	141 953.55	15.78	123 953.55	87.32
74010000 SUBV EXPLOITA*-AIDES EMBAUCHE	5 500.04	0.83	24 586.59	2.73	19 086.55	77.63
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>5 199.89</b>	<b>0.79</b>	<b>6 586.21</b>	<b>0.73</b>	<b>1 386.32</b>	<b>21.05</b>
63330000 PART.FORM.CONTINUE(ORGAN.	2 525.99	0.38	3 114.90	0.35	588.91	18.91
63350000 VERSENT.LIBE.TAXE APPRENT	2 673.90	0.40	3 172.31	0.35	498.41	15.71
63540000 DROITS D'ENREGIST.&TIMBRE			299.00	0.03	299.00	100.00
<b>SALAIRES DU PERSONNEL</b>	<b>442 161.84</b>	<b>66.80</b>	<b>549 646.52</b>	<b>61.10</b>	<b>107 484.68</b>	<b>19.56</b>
64110000 SALAIRES APPOINT.COMMIS.	418 131.78	63.17	507 358.84	56.40	89 227.06	17.59
64120000 CONGES PAYES	4 183.51	0.63	9 395.46	1.04	5 211.95	55.47
64140000 INDEM.ET AVANTAGES DIVERS	13 524.50	2.04	16 807.13	1.87	3 282.63	19.53
64141000 GRATIFICATIONS STAGIAIRES	6 322.05	0.96	16 085.09	1.79	9 763.04	60.70
<b>CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL</b>	<b>122 302.04</b>	<b>18.48</b>	<b>140 392.08</b>	<b>15.61</b>	<b>18 090.04</b>	<b>12.89</b>
64500000 MALAKOFF PREVOYANCE	5 687.52	0.86	6 500.97	0.72	813.45	12.51
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	75 711.82	11.44	81 930.07	9.11	6 218.25	7.59
64520000 CHARGES SOC /CONGES A PAYER	2 261.45	0.34	2 487.32	0.28	225.87	9.08
64532000 COTIS.RETRAITE(SALARIES)	25 710.22	3.88	29 787.30	3.31	4 077.08	13.69
64533000 COTISATIONS MUTUELLE	2 431.07	0.37	2 466.67	0.27	35.60	1.44
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	863.56	0.13	1 251.73	0.14	388.17	31.01
64780000 TICKETS RESTAURANT	9 636.40	1.46	15 968.02	1.78	6 331.62	39.65
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>78 481.15</b>	<b>11.86</b>	<b>103 391.42</b>	<b>11.49</b>	<b>181 872.57</b>	<b>175.91</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>9.32</b>		<b>140.80</b>	<b>0.02</b>	<b>131.48</b>	<b>93.38</b>
75800000 PRODUITS DIV GESTION	9.32	0.00	140.80	0.02	131.48	93.38
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>5 132.81</b>	<b>0.78</b>	<b>6 840.44</b>	<b>0.76</b>	<b>1 707.63</b>	<b>24.96</b>
65100000 REDEVANCES BREVETS LICEN.	1 180.77	0.18	1 344.63	0.15	163.86	12.19
65110000 REDEVANCES ADOBE	1 031.30	0.16	1 468.75	0.16	437.45	29.78
65120000 REDEVANCES GOOGLE	2 523.31	0.38	3 866.71	0.43	1 343.40	34.74
65130000 REDEVANCES OVH CLOUD	377.85	0.06			377.85	
65800000 CHARGES DIV GESTION	19.58	0.00	160.35	0.02	140.77	87.79

**DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 9	CA	31/03/2023 12	CA	Euros	%
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES</b>						
	1 024.50	0.15	13 513.00	1.50	12 488.50	92.42
78150000 REP/PROV. RISQ. & CH. EXPL.			12 000.00	1.33	12 000.00	100.00
79100000 TRANSF. CHARGES D'EXPLOIT.			1 013.00	0.11	1 013.00	100.00
79110000 TRANSF. CHARG. PROJET IAP ESA			500.00	0.06	500.00	100.00
79140000 TRANSFERT DE CHARGES DE PERSON	1 024.50	0.15			1 024.50	
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	56 232.74	8.50	76 520.97	8.51	20 288.23	26.51
68111000 DOT. AMORT. IMMO. INCORP.	51 811.00	7.83	76 520.97	8.51	24 709.97	32.29
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISS	4 421.74	0.67			4 421.74	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	138 812.88	20.97	33 683.81	3.74	172 496.69	512.11
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	5 388.16	0.81	4 987.91	0.55	400.25	8.02
66116000 INTERETS EMPRUNTS	5 388.16	0.81	4 987.91	0.55	400.25	8.02
<b>RESULTAT COURANT</b>	144 201.04	21.79	28 695.90	3.19	172 896.94	602.51
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	24 004.00	3.63	54 743.33	6.09	30 739.33	56.15
77500000 PRODUITS CESS ELEM. CEDES			965.76	0.11	965.76	100.00
77700000 QUOTE-PART SUBVENT. INVEST	24 004.00	3.63	53 777.57	5.98	29 773.57	55.36
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	1 908.25	0.29	1 049.92	0.12	858.33	81.75
67180000 AUTRES CHAR. EXCEP. GESTION	1 908.25	0.29	183.42	0.02	1 724.83	940.37
67500000 VAL. NET. COMPT. ELEM. CEDES			866.50	0.10	866.50	100.00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	22 095.75	3.34	53 693.41	5.97	31 597.66	58.85
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	137 486.00	20.77	102 217.00	11.36	35 269.00	34.50
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	137 486.00	20.77	102 217.00	11.36	35 269.00	34.50
<b>RESULTAT NET</b>	15 380.71	2.32	184 606.31	20.52	169 225.60	91.67

## EQUILIBRE FINANCIER

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	9 Nbj CA	31/03/2023	12 Nbj CA	Euros	%
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>						
Capital et réserves	355 578	145.05	118 972	47.61	236 606	198.88
Résultat de l'exercice	15 381	6.27	184 606	73.88	169 226	91.67
Provisions réglementées et subventions	104 741	42.73	51 510	20.61	53 231	103.34
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	475 699	194.05	355 088	142.11	120 611	33.97
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées	247 134	100.81	243 907	97.61	3 227	1.32
Groupes et associés	8 611	3.51	25 303	10.13	16 691	65.97
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>	731 445	298.38	624 298	249.85	107 147	17.16
Actif net immobilisé	329 863	134.56	271 287	108.57	58 577	21.59
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	401 582	163.82	353 011	141.28	48 571	13.76
<b>BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT</b>						
Stocks et en cours						
Créances clients et comptes rattachés	195 886	79.91	82 592	33.05	113 294	137.17
Autres créances	149 819	61.12	117 212	46.91	32 607	27.82
Comptes de régularisation	10 854	4.43	6 388	2.56	4 466	69.91
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	356 559	145.45	206 192	82.52	150 367	72.93
Fournisseurs et comptes rattachés	18 641	7.60	31 045	12.42	12 405	39.96
Autres dettes	104 518	42.64	80 791	32.33	23 727	29.37
Comptes de régularisation	2 936	1.20	5 106	2.04	2 169	42.49
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	126 095	51.44	116 942	46.80	9 153	7.83
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	230 464	94.01	89 250	35.72	141 214	158.22
Disponibilités	171 118	69.80	263 761	105.56	92 643	35.12
Concours bancaires courants						
<b>TRESORERIE NETTE</b>	171 118	69.80	263 761	105.56	92 643	35.12

**TABLEAU DE FINANCEMENT  
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	<b>Exercice N</b> 31/12/2023	<b>Exercice N-1</b> 31/03/2023
<b>RESSOURCES DURABLES</b>		
Résultat net comptable	15 381	184 606
Dotations aux amortissements et provisions	56 233	76 521
Reprises sur amortissements et provisions		12 000
Plus ou moins-values sur cession d'actif		99
Subventions d'investissements virées au résultat	24 004	53 778
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>47 609</b>	<b>195 250</b>
Prélèvements		
<b>AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE</b>	<b>47 609</b>	<b>195 250</b>
Cessions d'immobilisations		966
Augmentation des capitaux propres	236 606	61 389
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières	992	135 354
Subventions reçues	77 235	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>362 443</b>	<b>392 959</b>
<b>EMPLOIS FIXES</b>		
Acquisitions d'immobilisations	114 809	189 677
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres	236 606	61 389
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés	16 691	
Remboursements des dettes financières	23 510	13 590
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>391 617</b>	<b>264 656</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b> <b>Ressource nette (+) ou emploi net (-)</b>	<b>29 174</b>	<b>128 303</b>

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

**TABLEAU DE FINANCEMENT  
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1) 31/12/2023 9	Variations (N-1) - (N-2) 31/03/2023 12
<b>VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS</b>		
Stocks et en cours		
Clients et comptes rattachés	113 294	69 681
Autres créances	32 607	81 348
Comptes de régularisation	4 466	1 268
<b>VARIATION</b>	150 367	149 760
<b>VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 405	4 613
Autres dettes	23 727	20 098
Comptes de régularisation	2 169	148 906
<b>VARIATION</b>	9 153	133 421
<b>BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice</b>	141 214	283 181
<b>VARIATION TRESORERIE</b>		
Disponibilités	92 643	77 899
Concours bancaires courants		
<b>VARIATION</b>	92 643	77 899
<b>UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)</b>	48 571	205 282

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

## RATIOS

	31/12/2023	9 mois	31/03/2023	12 mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
<b>ROTATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES</b>				
Stock matières premières + Stock de marchandises x nbre jours de l'exercice				
-----				
Matières premières consommées + Coût d'achat des marchandises vendues				
<i>Ce ratio vous renseigne sur le nombre moyen de jours pendant lesquels les stocks restent dans l'entreprise. Il doit vous aider à définir votre politique d'achats.</i>				
<b>CREDIT MOYEN CONSENTI AUX CLIENTS</b>				
Clients et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	195 886		82 592	
-----		90.55		40.14
Chiffre d'affaires TTC	584 100		740 714	
<i>Il s'agit de la durée moyenne d'encaissement des créances clients. Il doit être comparé au crédit pratiqué par vos concurrents et à celui que vous avez fixé comme objectif.</i>				
<b>CREDIT MOYEN OBTENU DES FOURNISSEURS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	18 641		31 045	
-----		22.41		36.14
Achats et charges externes TTC	224 549		309 227	
<i>Il s'agit de la durée moyenne de règlement des dettes fournisseurs. Il doit être comparé aux conditions d'achats généralement obtenues.</i>				
<b>RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME</b>				
Créances à moins d'un an + Disponibilités	516 823		463 565	
-----		2.67		1.98
Dettes à moins d'un an	193 604		234 672	
<i>Ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme.</i>				
<b>RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE</b>				
Capitaux propres	475 699		355 088	
-----		1.25		0.92
Dettes	381 840		386 151	
<i>Ce ratio indique comment a été financée votre entreprise. Il mesure la part des fonds que vous avez apportés par rapport aux fonds que vous avez empruntés.</i>				

## RATIOS DE RENTABILITE ET DE STRUCTURE

	31/12/2023	9 mois	31/03/2023	12 mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
<b>RENTABILITE FINANCIERE</b>				
Résultat net	15 381	3.34	184 606	108.29
Capitaux propres (avant résultat de l'exercice)	460 319		170 482	
<i>Ce ratio mesure la rentabilité des capitaux investis par les propriétaires ou actionnaires de l'entreprise et peut être comparé avec d'autres placements, compte tenu des risques correspondants.</i>				
<b>RENTABILITE ECONOMIQUE BRUTE</b>				
Excédent brut d'exploitation	78 481	14.01	103 391	28.68
Immobilisations nettes + BFR	560 327		360 537	
<i>Ce ratio détermine l'aptitude de l'entreprise à utiliser au mieux les moyens économiques nécessaires en immobilisations et besoins en fonds de roulement.</i>				
<b>POIDS DES FRAIS FINANCIERS</b>				
Frais financiers nets	5 388	6.87	4 988	4.82
Excédent brut d'exploitation	78 481		103 391	
<i>Ce ratio mesure la part de profit global que l'entreprise doit consacrer à la rémunération des capitaux empruntés. Il constitue souvent un indicateur significatif et précoce des difficultés.</i>				
<b>COUVERTURE DES CAPITAUX INVESTIS</b>				
Ressources stables	731 445	130.54	624 298	173.16
Immobilisations nettes + BFR	560 327		360 537	
<i>Ce ratio explique la manière dont l'entreprise finance par des ressources stables (capitaux propres et emprunts) des emplois fixes (immobilisations et besoins en fonds de roulement). Ce ratio doit se rapprocher de 100 %.</i>				
<b>TAUX D'ENDETTEMENT</b>				
Endettement global + c/c associés	255 746	53.76	269 210	75.82
Capitaux propres	475 699		355 088	
<i>Ce ratio exprime le degré de dépendance de l'entreprise à l'égard des tiers prêteurs, qui conjugué au coût des capitaux empruntés a une influence directe sur la rentabilité financière à travers l'effet de levier.</i>				
<b>CAPACITE DE REMBOURSEMENT</b>				
Capacité d'autofinancement	47 609	19.26	195 250	80.05
Endettement financier global	247 134		243 907	
<i>Ce ratio détermine les possibilités théoriques de remboursement des dettes financières grâce à la capacité d'autofinancement de l'entreprise.</i>				

## RATIOS DE GESTION

	31/12/2023	9 mois	31/03/2023	12 mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
<b>DELAI DE CREDIT CLIENTS</b>				
$\frac{\text{Clients + Effets escomptés non échus} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Chiffre d'affaires TTC}}$	195 886	90.55	82 592	40.14
<i>Ce ratio mesure le délai moyen de recouvrement des créances clients et doit être comparé aux conditions de vente pratiquées dans l'entreprise et aux usages professionnels.</i>				
<b>DELAI DE CREDIT FOURNISSEURS</b>				
$\frac{\text{Fournisseurs} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Achats et charges externes TTC}}$	18 641	22.41	31 045	36.14
<i>Ce ratio détermine le délai moyen de règlement des fournisseurs et doit être comparé aux conditions d'achat obtenues par l'entreprise et aux usages professionnels.</i>				
<b>DELAI ROTATION STOCKS APPROVISIONNEMENT MARCHANDISES</b>				
$\frac{\text{Stock approvisionnement} + \text{Stock de marchandises} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Achats HT}}$				
<i>Ce ratio exprime la durée d'écoulement des stocks de matières, approvisionnements et marchandises, qui peut être modifiée par des décisions de gestion.</i>				
<b>DELAI DE ROTATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS</b>				
$\frac{\text{Stock en cours} + \text{Stock de produits finis} \times \text{nbre jours de l'exercice}}{\text{Production HT}}$	661 870		899 525	
<i>Ce ratio exprime la durée d'écoulement des produits en cours et des produits finis, qui peut être modifiée par des décisions de gestion.</i>				
<b>POIDS DES BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT</b>				
$\frac{\text{Besoins en fonds de roulement}}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$	230 464	34.82	89 250	9.92
<i>Ce ratio fournit un calcul synthétique du poids des besoins cycliques supportés par l'entreprise et doit être complété de l'examen des délais de rotation des composantes du BFR.</i>				
<b>TAUX DE FONDS DE ROULEMENT</b>				
$\frac{\text{Fonds de roulement}}{\text{Besoin en fonds de roulement}}$	401 582	174.25	353 011	395.53
<i>Ce ratio mesure la part des besoins en fonds de roulement financée par l'entreprise grâce à l'excédent de ses ressources stables sur ses emplois fixes.</i>				



**CONTE - MIRAL**

Expertise Comptable &  
Commissariat aux comptes

AUTRES ETATS

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 20500000 CONCESS.BREVETS LICENCES

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00009 000	MARQUE FLOCKEO	462.00	221119	N 0,00				462.00	
00052 000	API CONSEIL ACOMPTE	3 745.00	171023	L 20,00		156.00	156.00	3 589.00	
	9API API CONSEIL								

Compte : 20510000 SITE INTERNET FLOCKEO

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	SITE INTERNET FLOCKEO 1ER ACOMPTE 9OREALYS OREALYS Date de mise en service : 25/11/2019	1 229.40	110919	L 33,33	1 229.40		1 229.40		
00002 000	SITE FLOCKEO 2EME ACOMPTE 9OREALYS OREALYS Date de mise en service : 25/11/2019	1 229.40	210919	L 33,33	1 229.40		1 229.40		
00003 000	SITE FLOCKEO SOLDE 9OREALYS OREALYS Date de mise en service : 25/11/2019	6 057.20	221019	L 33,33	6 057.20		6 057.20		
00004 000	CREATION PHOTOS SITE FLOCKEO	500.00	121219	L 33,33	500.00		500.00		
00005 000	DEVELOPPEMENT SITE FLOCKEO	8 000.00	131219	L 33,33	8 000.00		8 000.00		
00006 000	DEVELOPPEMENT SITE FLOCKEO 9OREALYS OREALYS	1 120.00	180220	L 33,33	1 120.00		1 120.00		
00007 000	DEVELOPPEMENT SITE FLOCKEO 9OREALYS OREALYS	320.00	180220	L 33,33	320.00		320.00		
00010 000	DEVELOPPEMENT SITE 9OTERRAN O TERRANIS	21 300.00	050520	L 33,33	20 639.00	661.00	21 300.00		
00011 000	DEVELOPPEMET SITE-BLOG 9OREALYS OREALYS	1 600.00	030620	L 33,33	1 510.00	90.00	1 600.00		
00012 000	CREATION GRAPHQUE+DESIGN	3 000.00	240620	L 33,33	2 770.00	230.00	3 000.00		
00013 000	DEVELOPPEMENT SITE 9OREALYS OREALYS	2 680.00	190820	L 33,33	2 339.00	341.00	2 680.00		
00014 000	DEVELOPPEMENT SITE	10 395.00	141020	L 33,33	8 535.00	1 860.00	10 395.00		
00015 000	CATALOGUE ATELIERS 9OREALYS OREALYS	1 280.00	221220	L 33,33	971.00	309.00	1 280.00		
00016 000	DEVELOPPEMENT SITE 9OREALYS OREALYS	160.00	130520	L 33,33	156.00	4.00	160.00		
00024 000	MISE EN PLACE DES PAIEMENTS EN LIGNE	2 080.00	010321	L 33,33	1 447.00	523.00	1 970.00	110.00	
00029 000	LOGICIEL FLOCKEO MISE EN PLACE PAIEMENTS LIGNE 9OREALYS OREALYS	230.00	171221	L 33,33	100.00	58.00	158.00	72.00	
00030 000	DEVELOPPEMENT SITE 9NEOGEO NEOGEO	5 055.00	230621	L 33,33	2 987.00	1 270.00	4 257.00	798.00	
00031 000	DEVELOPPEMENT SITE 9NEOGEO NEOGEO	4 200.00	070621	L 33,33	2 544.00	1 055.00	3 599.00	601.00	
00032 000	DEVELOPPEMENT SITE 9TREIZE TREIZE	4 500.00	280921	L 33,33	2 261.00	1 131.00	3 392.00	1 108.00	
00038 000	PAGE D'ACCUEIL FLOCKEO 9CLAUDEL CLAUDEL LAURENT	1 600.00	160322	L 33,33	558.00	402.00	960.00	640.00	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 20510000 SITE INTERNET FLOCKEO

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00039 000	CREATION GRAPHIQUE ORIGINALE	2 100.00	030921	L 33,33	1 103.00	528.00	1 631.00	469.00	

Compte : 20520000 TABLEAU DE BORD-PROJET IAP

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00025 000	TABLEAU DE BORD Date de mise en service : 01/11/2021	122 370.00	310321	L 33,33	57 665.00	30 733.00	88 398.00	33 972.00	
00034 000	FINALISATION PROJET Date de mise en service : 01/11/2021	6 826.00	160621	L 33,33	3 218.00	1 715.00	4 933.00	1 893.00	
00048 000	TABLEAU DE BORD-PROJET IAP	42 782.00	311222	L 33,33	3 556.00	10 745.00	14 301.00	28 481.00	

Compte : 20530000 TABLEAU DE BORD-PROJET E-SHAPE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00049 000	TABLEAU DE BORD-PROJET E-SHAPE Date de mise en service : 01/01/2024	20 822.00	311222	N 0,00				20 822.00	

Compte : 21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00008 000	PC PORTABLE HP PAVILLON	1 114.97	180519	L 33,33	1 114.97		1 114.97		
00019 000	IPHONE 11	999.00	011220	L 50,00	999.00		999.00		
00020 000	IPAD	1 024.17	071220	L 33,33	792.00	232.17	1 024.17		
00022 000	ORDINATEUR XPS	1 293.20	310521	L 33,33	793.00	325.00	1 118.00	175.20	
00026 000	IPHONE 11	540.83	120721	L 50,00	466.00	74.83	540.83		
00027 000	2 ORDINATEURS PORTABLES DELL LATITUDE 9DELL DELL	2 585.20	051021	L 33,33	1 283.00	650.00	1 933.00	652.20	
00028 000	DELL INSPIRON15 9DELL DELL	1 438.00	171121	L 33,33	658.00	362.00	1 020.00	418.00	
00033 000	ORDINATEUR XPS 9DELL DELL	996.74	051120	L 33,33	800.00	196.74	996.74		
00035 000	MACBOOK PRO 13 POUCES 46750000 REMBT FRAIS SALARIES DIVERS	1 125.00	120122	L 33,33	457.00	283.00	740.00	385.00	
00036 000	ORDINATEUR INSPIRON 9DELL DELL	515.53	240222	L 33,33	189.00	130.00	319.00	196.53	
00037 000	ORDINATEUR INSPIRON 9FNAC FNAC	591.65	170222	L 33,33	222.00	149.00	371.00	220.65	
00040 000	PROCESSEUR INSPIRON 15+NOUVEAU LATITUDE 5430 9DELL DELL	2 111.91	130622	L 33,33	564.00	531.00	1 095.00	1 016.91	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21830000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00041 000	ORDINBATEUR DELL LATITUDE BASIQUE 9DELL DELL	1 214.39	230822	L 33,33	246.00	305.00	551.00	663.39	
00042 000	PC PORTABLE DELL 9DARTY DARTY	962.49	180822	L 33,33	199.00	242.00	441.00	521.49	
00043 000	ORDINATEUR ASUS	1 256.58	090123	L 33,33	95.00	316.00	411.00	845.58	
00044 000	IPHONE 14 9ICONCEP I CONCEPT	1 144.85	121222	L 33,33	116.00	288.00	404.00	740.85	
00046 000	LDLC ORDINATEUR ASUS OLED	1 423.24	170423	L 33,33		337.00	337.00	1 086.24	
00053 000	FNAC SAMSUNG CAUNEAU MATUTA NDF Date de mise en service : 16/01/2024	649.00	111123	L 33,33				649.00	

Compte : 23200000 IMMO.INCORPOR. EN COURS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00047 000	PROJET H2020	77 214.00	310323	N 0,00				77 214.00	
00050 000	PROJET SPACE DATA MARKET	28 830.00	310323	N 0,00				28 830.00	
00051 000	PROJET RT HYBRIDATION	10 889.00	310323	N 0,00				10 889.00	
00054 000	PRODUCTION IMMOBILISEE H2020	49 136.00	311223	N 0,00				49 136.00	
00055 000	PRODUCTION IMMOBILISEE SDM	7 329.00	311223	N 0,00				7 329.00	
00056 000	PROD.IMMOBILISEE RT EARTH MEGA	11 464.00	311223	N 0,00				11 464.00	
00057 000	PROD.IMMOBILISEE RT HYBRIDAT°	15 183.00	311223	N 0,00				15 183.00	
00058 000	PROD IMMOBILISEE CAPENVI	25 880.00	311223	N 0,00				25 880.00	

Compte : 27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00023 000	DEPOT GARANTIE AT HOME	900.00	260520	N 0,00				900.00	
00045 000	DEPOT GARANTIE PRET CA-BPI	2 450.00	220822	N 0,00				2 450.00	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
411 095.51		114 809.24		114 809.24				525 904.75

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
139 808.97	56 232.74			56 232.74		196 041.71		

! en fin de ligne : Immobilisation non totalement amortie ne comportant pas d'amortissement sur l'exercice.

## ETAT DES ACQUISITIONS

Compte	No Immo.	Libellé	Fournisseur	Acquisitions			Type	Durée en Années
				Date	Montant HT	Montant TVA	Taux	
21830000	00046000	LDLC ORDINATEUR ASUS OLED		170423	1 423.24		L 33.33	3
20500000	00052000	API CONSEIL ACOMPTE		171023	3 745.00		L 20.00	5
21830000	00053000	FNAC SAMSUNG CAUNEAU MATUTA		111123	649.00		L 33.33	3
23200000	00058000	PROD IMMOBILISEE CAPENVI		311223	25 880.00		N	
23200000	00057000	PROD.IMMOBILISEE RT HYBRIDA		311223	15 183.00		N	
23200000	00056000	PROD.IMMOBILISEE RT EARTH M		311223	11 464.00		N	
23200000	00055000	PRODUCTION IMMOBILISEE SDM		311223	7 329.00		N	
23200000	00054000	PRODUCTION IMMOBILISEE H202		311223	49 136.00		N	
		Total acquisitions			114 809.24			

**MURMURATION**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 60.400 euros**  
**Siège social : 15 rue Victor Hugo**  
**31150 BRUGUIERES**  
**848 934 972 RCS TOULOUSE**

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 MAI 2025**

Le cinq mai deux mille vingt-cinq, à quinze heures, les associés se sont réunis au cabinet de Maître Camille PASTRE avocat sis 1 rue du Prieuré 31000 TOULOUSE, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation régulière du Président.

Sont présents:

- Madame Catherine SAHUC,
- Monsieur Tarek HABIB,

Total des actions présentes ou représentées : 60.400 actions en pleine propriété sur les 60.400 actions composant le capital social.

Monsieur Tarek HABIB préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;

- Rémunération des mandataires sociaux ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion, du rapport spécial et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole et ne présentant d'observations, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RÉOLUTION**

*(Approbation des comptes)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un bénéfice de 88.030 euros.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les proportions suivantes :***

- ***Votes pour : 60.400 voix***

***Par conséquent, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés représentant 100% des voix.***

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

*(Affectation du résultat)*

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 88.030 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- |  |                     |
|--|---------------------|
| <b>▪ Résultat bénéficiaire de l'exercice :</b> | <b>88.030 euros</b> |
|--|---------------------|

Section 2 – Affectation

- |  |                      |
|--|----------------------|
| <b>▪ Au compte “Autres réserves” :</b> | <b>88.030 euros</b>  |
| <b>Lequel est porté à la somme de</b>  | <b>395.438 euros</b> |

L'Assemblée Générale prend acte que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 710.724 euros.

Section 3 – Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué antérieurement.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les proportions suivantes :***

- **Votes pour : 60.400 voix**

**Par conséquent, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés représentant 100% des voix.**

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

*(Conventions réglementées)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention qui lui est présentée.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les proportions suivantes :**

- **Votes pour : 60.400 voix**

**Par conséquent, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés représentant 100% des voix.**

### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

*(Rémunération des mandataires sociaux)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve le montant de la rémunération de :

- Madame Catherine SAHUC au titre de ses fonctions de Directeur général, à savoir la somme mensuelle brute de 5.300 euros, perçue entre les mois de janvier et décembre 2024.
- Monsieur Tarek HABIB au titre de ses fonctions de Président, à savoir la somme mensuelle brute de 5.300 euros, perçue entre les mois d'octobre à décembre 2024

\* \* \*

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de la rémunération de Monsieur Tarek HABIB et Madame Catherine SAHUC au titre de leurs fonctions de dirigeants, sur la base d'une somme mensuelle brute de 5.800 euros pour l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 , et d'une part variable susceptible de varier à hauteur de 10% par mois de la rémunération fixe mensuelle.

La Société prendra en charge toutes les cotisations sociales personnelles obligatoires de base, complémentaires et facultatives afférentes à leurs rémunérations.

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de représentation, de mission et de déplacement.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les proportions suivantes :**

- **Votes pour : 60.400 voix**

**Par conséquent, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés représentant 100% des voix.**

### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

*(Pouvoir pour les formalités)*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.


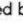
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé pour servir et valoir ce que de droit.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les proportions suivantes :**

- **Votes pour : 60.400 voix**

**Par conséquent, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés représentant 100% des voix.**

Tarek HABIB	<i>Tarek HABIB</i> ✓ Certified by  yosign
Catherine SAHUC	<i>Catherine SAHUC</i> ✓ Certified by  yosign

*par copie affranchie  
copie à l'original*

*par copie  
affranchie  
copie à l'original*

**MURMURATION**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 60.400 euros**  
**Siège social : 15, rue Victor Hugo**  
**31150 BRUGUIERES**  
**848 934 972 RCS TOULOUSE**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 05 MAI 2025**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE**  
**L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**I- SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

S'agissant du quatrième exercice comptable, l'activité de la société a généré un chiffre d'affaires de 1.341.655 euros contre 552.878 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 1.632.010 euros contre 825.217 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 88.030 euros contre un bénéfice de 15.381 euros au titre de l'exercice précédent.

**II- EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Depuis la clôture de l'exercice comptable, une réduction capital a été opérée suivant une décision du président du 7 avril 2025 par annulation de 2.100 actions détenue par Madame Ghislaine ABBASSI. Le capital social a ainsi été ramené à la somme de 60.400 euros divisé en 60.400 actions de 1 euro chacune

**III- ACTIVITÉS EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

En tant que jeune entreprise innovante, nous vous informons que la Société a poursuivi l'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, laquelle représente 15% de son activité globale.

#### **IV- ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nous entendons poursuivre les efforts ayant permis de dégager un chiffre d'affaires permettant de faire face aux charges d'exploitation du fonds de commerce, qui restent importantes, afin de maintenir un résultat d'exploitation positif et satisfaisant.

#### **V- RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Le total des produits d'exploitation s'élève à la somme de 1.079.719 euros contre 768.679 euros pour l'exercice précédent, soit une nette augmentation, notamment liée à l'obtention de subventions d'exploitation plus importantes et à des reprises sur dépréciations et provisions.

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 1.531.187 euros contre 686.404 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à - 100.822 euros contre - 138.813 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 107.140 euros contre - 144.201 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de 27.425 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 88.030 euros contre un bénéfice de 15.381 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.471.277 euros contre 857.539 euros au titre de l'exercice précédent.

#### **VI- PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

#### **VII- AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 88.030 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** **88.030 euros**

Section 2 – Affectation

- **Au compte "Autres réserves" :** **88.030 euros**  
**Lequel est porté à la somme de** **395.438 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 710.723 euros.

### Section 3 - Rappel des dividendes distribués

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés antérieurement.

### **VIII- DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles fiscalement.

### **IX- CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

### **X- RÉMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le montant de la rémunération de Madame Catherine SAHUC au titre de ses fonctions de Directeur général, de la somme mensuelle brute de 5.300 euros, perçue entre les mois de janvier 2024 jusqu'à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2024.

Il vous sera également demandé de fixer le montant de la rémunération de Madame Catherine SAHUC au titre de ses fonctions de Directeur général, sur la base d'une somme mensuelle brute de 5.800 euros pour l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2025, et d'une part variable susceptible de varier à hauteur de 10% par mois de la rémunération fixe mensuelle.

La Société prendra en charge toutes les cotisations sociales personnelles obligatoires de base, complémentaires et facultatives afférentes à sa rémunération.

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de représentation, de mission et de déplacement.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le montant de la rémunération de Monsieur Tarek HABIB au titre de ses fonctions de Président, de la somme mensuelle brute de 5.300 euros, perçue entre les mois d'octobre 2024 jusqu'à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2024.

Il vous sera également demandé de fixer le montant de la rémunération de Monsieur Tarek HABIB au titre de ses fonctions de Président, sur la base d'une somme mensuelle brute de 5.800 euros pour l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2025, et d'une part variable susceptible de varier à hauteur de 10% par mois de la rémunération fixe mensuelle.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis correspondent aux propositions ci-dessus dont nous espérons qu'elles recueilleront votre approbation.

Le Président  
Tarek HABIB

✓ Certified by  yousign 3

*par copie certifiée conforme  
à l'original*